

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2014

OBJET
FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2014

N° 2014-02-05
NOMENCLATURE : 7.2.1

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre février à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le quatorze février 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : Alain ROYER, Catherine CADOU, Yvon LERAT, Catherine HENRY, Gil RANNOU, Mickaël MENDES, Elisa DRION, Rémi ROLLAND, Michel COUPÉ, Frédéric CHAPEAU, Brigitte MARQUENET-CRAVO, Damien CLOUET, Gwénola LEBRETON, Michel RINCE, Valérie ROBERT, Isabelle GROLLEAU, Magali LEMASSON, Elisabeth VENTROUX, Chantal PERRUCHET, Samuel BOISTEAU, Katia LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Thérèse LEPAROUX, Jean-Marie GAILLARD, Martine MOREL, Michèle LIBOT, Léna LEDUCQ, Bernard ETRILLARD.

Excusés :

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER

Michèle LIBOT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....28
ayant un pouvoir.....1
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Conformément aux orientations budgétaires pour 2014, il est proposé de maintenir les taux des impôts locaux au même niveau que depuis 2008 à savoir :

- Taxe d'habitation (TH)..... 21.69 %
- Taxe foncier bâti (FB)..... 21.71 %
- Taxe foncier non bâti (FNB) 40.23 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE les taux des impôts locaux pour 2014 comme présenté ci-dessus.**

Pour extrait conforme,
Le 27 février 2014

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le : 28.02.2014

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20140224-2014-02-05-DE
Date de télétransmission : 27/02/2014
Date de réception préfecture : 27/02/2014